

Convocation du :
30 mars 2022

CCAS DE VER-LES-CHARTRES

PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2022

Nombre de membres
en exercice : 11

Nombre de membres
présents : 5

Nombre de membres
votants : 10

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 11 avril à 11 heures 30 minutes, les membres du CCAS de Ver-lès-Chartres, légalement convoqués le 30 mars, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE.

Etaient présents :

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Président ;
Madame Béatrice GUEDOU, Monsieur Yves CAVART, membres désignés ;
Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Stéphane BOURGEOIS, membres du conseil municipal.

Absents et excusés :

Madame Delphine BRAULT ayant donné pouvoir à Monsieur VAN DER STICHELE, Madame Françoise CAVROIS ayant donné pouvoir à Madame Béatrice GUEDOU, Madame Bernadette GOGUET ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE, Madame Marie-Françoise BOUCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Monsieur Michel JAFFRE ayant donné pouvoir à Madame TRICHEUX, Monsieur Serge LOISELIER

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURGEOIS

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance et remet à chaque membre un exemplaire du tableau de reprise anticipée des résultats 2021 et du projet de budget primitif 2022.

I REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2021 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur VAN DER STICHELE quitte la salle afin que le vote puisse s'effectuer,

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de reprendre de manière anticipée au budget primitif les résultats de l'exercice antérieur avant l'arrêté du compte de gestion et l'adoption du compte administratif d'un exercice à condition que ceux-ci soient repris dans leur intégralité ;

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2021 qui font apparaître :

- ✓ Un résultat de la section de fonctionnement de 2 028.83 €
- ✓ Soit un excédent global de 2 028.83 € ;

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ constatent les résultats de l'exercice 2021,
- ✓ disent que l'ensemble des sommes mentionnées ci-dessus seront reprises au Budget Primitif 2022.

Considérant la certification des comptes 2021 par Monsieur le Trésorier Principal,

Considérant l'intérêt, par soucis de lisibilité, de cette reprise anticipée des résultats 2021 dès le Budget Primitif 2022,

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ décident de procéder à l'affectation du résultat 2021 du budget du CCAS comme suit :
 - (R.F.) article 002 : excédent de fonctionnement reporté : 2 028.83 €
- ✓ disent que l'ensemble des sommes mentionnées ci-dessus seront reprises au Budget Primitif 2022.

II VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2021

1 Vote du compte administratif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

Vu la délibération en date du 12 avril 2021 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,

Vu les conditions d'exécution du budget 2021,

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- arrêtent le compte administratif 2021 comme suit :

	FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ
DÉPENSES	8 714.41 €
RECETTES	10 179.20 €
RÉSULTAT	1 464.79 €

2 Approbation du compte de gestion 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par Monsieur le Trésorier de Chartres Métropole et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Président et du compte de gestion de Monsieur le Trésorier ;

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décident d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

III VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Ce dernier s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement, à la somme de 12 828.83 euros.

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prennent acte et votent ce budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus.

IV TARIF DES PORTAGES A DOMICILE

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le C.C.A.S. offre, en collaboration avec Chartres Métropole Restauration, la possibilité de faire livrer des repas à domicile pour les personnes âgées. Il est décidé de ne pas modifier le tarif du portage à ce jour puisque le tarif de Chartres Métropole n'a pas augmenté.

V QUESTIONS DIVERSES

a) Repas du 14/07

Monsieur VAN DER STICHELE dit qu'un repas sera proposé comme l'an passé le midi du 14 juillet au lieu du soir du 13 juillet afin de pouvoir réunir un maximum de participants.

b) Repas du 11 novembre 2021

Madame GUEDOU prend la parole pour indiquer que les participants sont satisfaits du repas servis par le traiteur. Monsieur CAVART déplore le peu de personnes ayant participé au repas. Monsieur BOURGEOIS dit que cela est lié à la crise sanitaire (personnes malades ou réticentes à venir).

Monsieur BOURGEOIS précise que le repas du 14 juillet se déroulant en extérieur cela ne devrait pas poser de problème.

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le but des ces repas est de créer du lien.

c) Portage des repas

Monsieur VAN DER STICHELE demande aux membres du CCAS de faire la promotion du portage des repas auprès des personnes qui pourraient en avoir besoin.

d) Relations entre voisins

Monsieur VAN DER STICHELE évoque le fait que de plus en plus de demandes d'administrés sont effectuées auprès de la mairie pour des troubles de voisinage. Il est rappelé qu'il convient en premier lieu de dialoguer avec ses voisins afin de préserver des relations de bon voisinage.

e) Activités associatives

Monsieur BOURGEOIS précise que la municipalité fait tout son possible pour relancer les associations suite à la période de crise sanitaire.

Monsieur VAN DER STICHELE indique que le vide grenier organisé par l'association APE – les Loustics est reporté à l'an prochain.

Monsieur BOURGEOIS dit que le CB Vernois organise un bric-à-brac le 26 mai 2022 à la plaine sportive.

f) Ecole

Monsieur CAVART demande des précisions sur le devenir de l'école communale. Monsieur VAN DER STICHELE et Monsieur BOURGEOIS indiquent que la rentrée 2022-2023 est prévue avec 3 classes et environ 60 élèves dans le cadre du Sivos avec Corancez et Ver-lès-Chartres et sans Mignières. Il conviendra de suivre les effectifs pour la suite.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 50.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Président,

Les membres du CCAS.